



La téléassistance est un service permettant à une personne d'être mise en relation avec une plateforme de téléassistance ou un proche, 24h/24 et 7 jours sur 7 en cas de besoin (lien social, angoisse, chute...)



... INTÉRÊT PRINCIPAL ...

La téléassistance permet de rassurer les utilisateurs qui ont fait le choix du maintien à domicile ainsi que leur famille, en leur permettant de signaler facilement un besoin d'assistance. Le service s'adresse aux personnes en perte de mobilité ou d'autonomie.



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

En collaboration avec :



FONCTIONNEMENT

Un dispositif de téléassistance est constitué :

- d'un émetteur (montre, bracelet, ceinture, boîtier, capteurs intégrés au domicile...) permettant de lancer un appel ;
- d'un récepteur équipé d'un micro et d'un haut-parleur, relié à un centre d'appel.

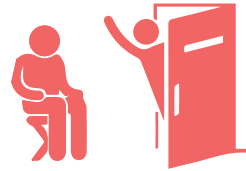
Comment ça marche :



1. Lorsque l'abonné appuie sur le bouton d'alerte, un appel est émis vers la plateforme de téléassistance.



2. L'appel est traité par un téléopérateur (motif de l'appel, évaluation du degré d'urgence...).



3. Une réponse adaptée est mise en œuvre (contact d'un proche, d'un professionnel de santé, des secours...).

La mise en place de certains dispositifs peut s'avérer onéreuse.

Des aides sont possibles :

- crédit d'impôt de 50 %
- allocation personnalisée à l'autonomie (APA)
- subventions départementales ou communales

En savoir plus :



L'AVIS DE NOTRE ERGOTHÉRAPEUTE

Chaque dispositif a ses particularités. Il est donc nécessaire de bien connaître les habitudes de vie de la personne et de bien évaluer ses besoins et ses capacités pour faire le meilleur choix possible.

Vous pouvez être accompagné par des professionnels. Des experts formés peuvent vous orienter dans vos démarches et vous guider dans le choix et l'obtention de la meilleure solution de téléassistance.